



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 121888

Texte de la question

M. Marc Francina appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la revalorisation du tarif de la consultation des médecins généralistes. En effet, la décision récente du conseil de l'UNCAM de repousser la revalorisation à 23 euros de la consultation des généralistes au-delà de 2007 paraît inacceptable aux médecins, d'autant plus que la « rallonge » budgétaire votée lors du PLFSS 2007 devait permettre de financer la poursuite de la remise à niveau des honoraires médicaux, et qu'ils ont permis la maîtrise médicalisée des dépenses pour l'assurance maladie. Par conséquent, la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) demande le respect des orientations prévues en accordant un relèvement de l'Objectif national des dépenses de l'assurance maladie pour la médecine de ville. Il le prie donc de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Marc Francina](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121888

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3508